

**DECISION DU MAIRE N° 012/2025**  
**Prise en application de la délibération n° 044/2020**

**MARCHE DE SERVICE SUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE  
DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n° 044/2020 en date du 9 juin 2020, donnant délégation au Maire pour prendre, au nom de la commune, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22-16 et L2122-23,

Vu l'offre reçue de l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR CITEOS LE MANS,

Vu le rapport d'analyse des offres,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'offre de GARCZYNSKI TRAPLOIR CITEOS LE MANS- Route d'Alençon - Bât A - 72088 LE MANS Cedex 9 est retenue pour le montant H.T de 68 482,93 € et T.T.C de 82 179,52 €.

**Article 2** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame La Sous-Préfète de la Sarthe et publiée.

Expédition en est adressée à Madame La Sous-Préfète du Département de La Sarthe.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 19/03/2025

Le Maire,  
Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

Date de la mise en ligne le : 20/03/2025

Le Maire,  
Emmanuel D'AILLIERES

